



Syndicat mixte  
pour l'aménagement et la gestion  
du Parc naturel régional  
de la Forêt d'Orient  
Maison du Parc  
10220 Piney

## Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

**OBJET :**  
**Assujettissement à la  
TVA de l'activité de  
vente de bois de la  
forêt du Grand Orient**

**DATE DE LA  
CONVOCAION**  
8 décembre 2023  
**DATE D’AFFICHAGE**  
8 décembre 2023

**NOMBRE DE DELEGUES**  
**Afférents au Comité : 88**  
En exercice : 88  
Présents : 35  
Votants : 35  
+ 18 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis à la salle des sociétés de Vendeuvre sur Barse sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

### **Conseillers régionaux**

M. Philippe BORDE avec le pouvoir de Mme Annie DUCHÊNE  
M. Alain CEDELLE avec le pouvoir de M. Ghislain WYSOCINSKI  
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE avec les pouvoirs de M. Maxence MEUNIER et de Mme Gaëlle DUPRÉ  
M. Jordan GUITTON avec le pouvoir de M. Pascal ERRE

### **Conseillers départementaux**

Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT avec le pouvoir de M. Alain BALLAND  
M. Bertrand CHEVALLIER  
Mme Marielle CHEVALLIER  
M. Philippe DALLEMAGNE  
Mme Claude HOMEHR avec les pouvoirs de M. Olivier JACQUINET et de M. Philippe PICHÉRY  
Mme Arlette MASSIN avec le pouvoir de M. Jean-Michel HUPFER

### **Troyes Champagne Métropole**

M. Nicolas HONORÉ avec le pouvoir de M. Marc SEBEYRAN  
M. Pascal HENRI

### **Communes du territoire**

Amance – M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire  
Brévonnes – M. Mathias PETIT, titulaire  
Brienne-la-Vieille – M. Gaël GROSMARE, Maire, titulaire  
Champ-sur-Barse – Mme Virginie VANHOORNE, titulaire  
Dosches – M. Benoît VACHERET, titulaire  
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire  
Géraudot – Mme Jean-Christophe LEFÈVRE, suppléant  
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Jean-Michel MIGNOT  
La Loge-aux-Chèvres – Mme Sandrine SZYMCZAK, titulaire  
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire  
Laubressel – M. Edin ZULIC, titulaire  
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire titulaire  
Magny-Fouchard – Mme Valérie RIVET, suppléante  
Mathaux – M. Raymond LUCK, titulaire  
Mesnil-Saint-Père – M. Gilles LOYER, titulaire avec le pouvoir de Mme Marie-Claude BEZINS  
Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire

Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Christophe DUXIN  
Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD  
Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire avec le pouvoir de M. Michaël GUERARD  
Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec le pouvoir de Mme Sophie BOUDOT  
Trannes – Mme Christine BARBIER, titulaire  
Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire avec le pouvoir de Gérard BERGERAT  
Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire

La séance a été ouverte par M. le Président, Jésus CERVANTES.

Secrétaire de séance : M. Jordan GUITTON.



### **Assujettissement à la TVA de l'activité de vente de bois de la forêt du Grand Orient**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Impôts dans ses articles 256 A et 298 bis II 5° ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code forestier ;

Vu la convention de gestion du domaine terrestre et maritime du conservatoire du littoral site de la forêt du Grand Orient N° 10-488 sur la commune de Piney N° SICLAD : 16780 ;

Dans cadre de la gestion de la forêt du Grand Orient, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient exploite et vend du bois.

Le Comité syndical est appelé à statuer sur un assujettissement de l'activité de la vente du bois du forêt du Grand Orient à la TVA.

Les bois exploités se trouvent uniquement sur la Commune de Piney, parcelles cadastrales sections : N°3, 4, 5, 68, 69, 70, 82,105,106,107,108,122,139,140, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 175, 176, 177, 178, 179.

Une fois la délibération d'assujettissement votée, la déclaration à la TVA signée par Monsieur le Président et accompagnée de la délibération certifiée exécutoire seront adressées au SIE par la voie postale.

#### **Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :**

- approuver l'assujettissement à la TVA pour la vente de bois de la forêt du Grand Orient à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- approuver le choix du régime agricole simplifié avec une déclaration trimestrielle ;
- autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires liées à l'assujettissement de la TVA auprès du service des impôts des entreprises (SIE) ;
- autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

**Pour extrait conforme :  
Le Président**

Jésus CERVANTES  
2023.12.21 14:43:18 +0100  
Ref:20231221\_143456\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président